

REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE

Un règlement intérieur propre à chaque service est mis en place, consultable sur le site Internet de la mairie (plumergat.fr) ou à disposition en version papier dans les accueils périscolaires, restaurants scolaires et en mairie.

Vous trouverez ci-dessous l'attestation de prise de connaissance du règlement du restaurant scolaire. Merci de bien vouloir le signer après en avoir pris connaissance.

ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Je soussigné (e) : représentant(s) légal/légaux de

(Nom et prénom de l'enfant) :

avoir pris connaissance du règlement intérieur des restaurants scolaires de la commune de Plumergat.

Fait à

Le :

Signature des parents et de l'enfant :

A renvoyer à : rs.mairie@plumergat.fr